



**Assemblée du GECT
Séance du 24 octobre 2014**

**Délibération n° 07 - 2014
Approuvant la nomination de M. Barale
au poste de commissaire du PNAM**

Membres présents : BLANCHI Fernand, BARALE Gianluca, BOTTERO Paolo, DALMASSO Fulvio, .

Procuration : MICHEL Jean-Claude a donné procuration à BLANCHI Fernand

L'Assemblée du GECT,

Vu le règlement CE n°1082/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 5 juillet 2006 relatif à un Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) ;

Vu la convention constitutive du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu les statuts du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » du 23 mai 2013 ;

Vu l'arrêté n° 2013-01-GECT du 23 mai 2013 portant création du GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime-Mercantour » ;

Vu la délibération de l'Assemblée du GECT n°03-2013 approuvant l'élection de M. Gianluca Barale comme vice-président du GECT ;

Vu la nomination par le Conseil d'administration du Parco naturale Alpi Marittime par la décision n° 30 en date du 25/09/2010 de M. Gianluca Barale comme commissaire du Parco naturale Alpi Marittime ;

Vu que le quorum est atteint ;

Vu le vote à l'unanimité des membres de l'Assemblée présents ;

- **prend acte de la nomination au poste de commissaire du Parco naturale Alpi Marittime de M. Gianluca Barale ;**
- **le confirme dans ses fonctions de vice-président du GECT.**

A Valdieri , le 24 octobre 2014

Fernand BLANCHI

Président du GECT

Giuseppe CANAVESE

Directeur du GECT